

## CIRCULATION CAMP DES LANCIERS

<b>Objet :</b> Retour sur l'expérimentation du sens unique partiel rue J.Eyquem, échanges et débats	
<b>Personnes concernées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Elus</b><ul style="list-style-type: none"><li>- C.Joussaume – élu projets et travaux</li><li>- B.Cristofoli – élu à la participation</li></ul></li><li>• <b>Services ville</b><ul style="list-style-type: none"><li>- C.Perpère – service voirie et grands projets</li><li>- B.Lesbats - DGST</li></ul></li><li>• <b>Bordeaux Métropole</b><ul style="list-style-type: none"><li>- J.Brun-Roudier – Référent ville</li><li>- Bureau d'études CPEV</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Habitants et riverains ( 70 personnes )</b></li></ul>

### La réunion s'est déroulée en deux temps :

- Présentation des comptages des flux de circulation en phase de test et présentation du plan de mise en zone de partage à 20km/h sur le camp des lanciers
- Échanges techniques et débats concernant le maintien du sens unique partiel sur la rue Jules Eyquem.

#### ▪ 1) *Présentation des comptages*

#### **Rappel :**

Suite à de nombreuses doléances concernant **la vitesse des véhicules sur l'ensemble du camp des lanciers**, la ville a demandé à la métropole de lancer une étude afin d'objectiver le ressenti des riverains et trouver des solutions d'amélioration.

A l'issue de l'étude, le BET a proposé plusieurs scénarios afin de **réduire le trafic de transit** dans le camp des lanciers car les voiries de ce quartier résidentiel ne sont pas configurées pour accueillir des véhicules de passage en grand nombre.

Lors de la **réunion publique de septembre 2023**, les riverains ont retenu le scénario de **mise en sens unique partiel de la rue Jules Eyquem durant une phase test de 6 mois, de janvier à juin 2024** ainsi que **l'étude complémentaire de la création d'une zone de partage à 20km/h** sur l'ensemble du camp des lanciers.

La phase test a débuté mi-janvier 2024. La réalisation technique du sens unique a nécessité des ajustements au fil des semaines avec la mise en place d'une écluse pour limiter des emprises circulées, le rajout de panneaux d'interdiction en amont et l'ajout de places de stationnement marquées au sol. **La présence de la police municipale** au quotidien pendant plusieurs semaines a également permis de modifier les usages et de faire respecter le sens unique.

#### **Retour technique sur les comptages :**

Les comptages ont été positionnés dans plusieurs rues du Camp des lanciers ainsi que sur la rue Paul Dethomas, l'avenue Montaigne et l'avenue de la Boétie afin d'analyser le report de trafic engendré par la mise en sens unique partielle de la rue J.Eyquem.

Ces comptages ont été installés durant une semaine, lors de la deuxième semaine du mois d'avril 2024, hors vacances scolaires. La ville s'est assurée avec la métropole qu'aucun travaux sur le secteur n'était engagé afin de ne pas impacter les données recueillies.

Le rapport joint au compte rendu permet de détailler et d'expliquer les données collectées.

Il est principalement apparu que **le trafic sur la rue J.Eyquem a été réduit de 1094 véhicules/jour** (du fait du sens unique). **La vitesse a globalement diminué** sur l'ensemble du camp des lanciers (les véhicules présents aux heures de pointe ayant disparus du quartier).

A l'heure de pointe du matin (période la plus critique), on compte **une diminution de 250 véhicules sur la rue J.Eyquem et une augmentation de 110 véhicules sur la rue P.Dethomas** au niveau du carrefour à feux, ainsi qu'une augmentation de 80 véhicules sur la Boétie/Montaigne (ces derniers ayant changés leur circuit préférant éviter le feu). A noter que 60 véhicules ont disparu du secteur, car ils ont optimisé leur trajet ou **ont changé de modalité de transport**.

Ces données confirment l'intérêt de l'expérimentation pour le camp de lanciers qui a répondu à l'objectif d'apaisement du quartier. **L'étude montre également qu'une partie du trafic s'est reportée sur la rue P.Dethomas générant des remontées de files** au niveau du feu, pouvant s'étendre jusqu'à l'allée du Preuilha.

Une donnée complémentaire est en prendre en considération dans le cadre de l'analyse et du ressenti des riverains. **Au 1<sup>er</sup> juin 2024 le bus express a été mis en service** avec un passage toutes les 8 minutes et des arrêts situés sur l'avenue Montaigne, en amont du croisement avec la rue P.Dethomas. Un équipement particulier permet d'identifier la présence et de réguler le trafic à leur arrivée via les feux de signalisation. Cependant, lors des travaux de réfection des enrobés de la voirie, **les boucles de détection de présence des bus ont été dégradées et la régulation des feux n'était plus fonctionnelle**. Aussi, lors de la première semaine de juin, des remontées de file de véhicules ont été constatées jusqu'au giratoire de la Boétie avec des durées d'attente de plus de 25 minutes pour sortir de P.Dethomas. La ville a demandé à la métropole d'intervenir en urgence face à cette **situation chaotique** pour réguler au mieux le feu. Plusieurs réglages ont été effectués réduisant les temps d'attente à l'heure de pointe à moins de 10 minutes. Des travaux plus complexes sont prévus lors de la première semaine de juillet afin de retrouver un fonctionnement optimal des feux qui s'adapte à la circulation selon les secteurs.

Face à ces problématiques techniques, **le ressenti des usagers et riverains de la zone s'est fortement dégradé**.

## ▪ 2) Débats

### Remarques en défaveur du sens unique :

- un temps d'attente bien trop important au niveau du feu
- pourquoi privilégier l'apaisement du camp des lanciers au détriment de la rue P.Dethomas ?
- une augmentation de la circulation sur la rue P.Dethomas avec des difficultés rencontrées pour les riverains au niveau de leurs entrées charretières
- un danger accru pour les collégiens qui sortent des véhicules de la file d'attente et traversent les voies avec imprudences
- des remontées de files de véhicules sont également constatées sur l'allée du Preuilha
- l'allée Daurat et l'allée Ronsard sont utilisées pour faire demi-tour depuis la mise en sens unique alors qu'il s'agit de voies privées
- les vélos se sentent en insécurité au niveau de la traversée Boétie-Dethomas du fait des remontées de véhicules
- la vitesse sur Eloi Dugay est toujours importante

### Remarques en faveur du sens unique :

- baisse du trafic dans le camp des lanciers, diminution de la vitesse, sentiment général d'apaisement du quartier
- les piétons et les vélos se sentent plus en sécurité et circulent plus facilement sur la route (absence de trottoir)
- plusieurs riverains indiquent que le sens unique leur impose un grand détour mais ce dernier est acceptable au vu du gain global de qualité de vie depuis la mise en place du sens unique

- les vélos qui circulent sur la piste cyclable Bordeaux- Lacanau ne sont plus mis en danger par les véhicules sur la rue J.Eyquem.

#### **Autres remarques :**

- des poids lourds circulent dans le camp des lanciers. Les poids lourds sont interdits dans le secteur voir si nécessité de rajouter des panneaux
- l'allée du Preuilha demande la mise en place d'un espace partagé comme cela avait été évoqué lors de la dernière réunion. La ville s'engage à traiter cette problématique avec les habitants de la rue du Preuilha
- les habitants de la rue Ronsard indique qu'il n'y a pas de trottoir et pas d'espace pour les piétons. La ville va étudier cette problématique
- il serait pertinent dans l'hypothèse du maintien du sens unique de créer un contre sens cyclable pour sécuriser les vélos. La ville va mettre en place cette proposition pertinente.
- confirmation de la vitesse sur le rue Cantelaude objectivée par les comptages

#### **▪ 3) La mise en place d'un espace partagé zone 20km/h**

Suite à la demande de la ville, la métropole a étudié le passage du camp des lanciers de la zone 30km/h à la zone 20km/h. Avec la mise en place du sens unique partiel, la circulation dans le quartier s'est fortement apaisée ce qui **rend possible la circulation des piétons et vélos sur la chaussée via le passage des voies en zone 20km/h.**

Ce type de réglementation impose, pour la sécurité des piétons, le marquage au sol des places de stationnement sur chaussée. Cependant, dans le camp des lanciers les bas côtés sont constitués par des tranchées drainantes qui ne sont pas accessibles aux piétons (non conformes PMR), cette configuration n'est pas compatible avec le marquage au sol de places de stationnement. Aussi, le passage de l'ensemble des rues en zone 20km/h imposerait la suppression de l'ensemble du stationnement sur chaussée alors qu'il est toléré en zone 30km/h.

Afin de répondre à la demande initiale, la métropole a proposé le passage des rues Balzac, Stendhal ainsi que le Sud des rues Dessales, Turon, Dugay et Cantelaude, dans l'objectif de **créer une zone 20km/h sur le sud du camp des lanciers et apaiser la circulation sur cette entrée. Les deux voies Dessales et Balzac** étant par ailleurs situées sur un itinéraire vélo Est-Ouest, le passage en espace partagé, permettrait de **garantir des itinéraires vélos depuis le bords des jalles vers la piste Bordeaux-Lacanau.**

La métropole doit affiner cette proposition en identifiant plus clairement les places de stationnement qui pourront être marquées au sol sur ces deux voies (en prenant en compte la configuration des bas côtés).

Il est également proposé de supprimer les 'cédez le passage' positionnés sur chaque intersection afin de revenir à la règle de la 'priorité à droite' comme cela est préconisé en zone 30km/h. Cette proposition permettrait de faire ralentir les véhicules en zone 30km/h. Face à cette proposition, certains riverains émettent des réserves car cela leur semble trop contraignant. Ce point n'est pas arbitré lors de la réunion, la métropole doit étudier la notion de visibilité au niveau des croisements.

#### **▪ 4) Les suites à donner**

Lors des échanges, l'ensemble des participants a pu donner son avis. Les débats ont été riches et argumentés et ont permis de comprendre le positionnement des usagers.

En conclusion, tous s'accordent sur **le ressenti positif dans le camp de lancier depuis la mise en place du sens unique**, le quartier n'étant pas configuré pour accueillir un trafic journalier trop important.

**Les points noirs sont localisés sur la rue Paul Dethomas** avec un sentiment d'insécurité pour les piétons du fait de l'augmentation du trafic et **un temps d'attente trop important au niveau du feu.**

La remise à double sens de la rue J.Eyquem aurait un impact fort sur l'apaisement du quartier mais ne réglerait pas la question du trafic car avec l'arrivée du bus express, les rues Turon et Dessales

seront probablement encombrées le matin au niveau des croisements avec la rue Montaigne (le bus express restant prioritaire sur sa file de circulation).

Plutôt que de reporter la problématique du trafic intense du matin dans le camp des lanciers, il est proposé de **chercher des améliorations au niveau du croisement Paul Dethomas / Montaigne via les réglages des feux tricolores, la suppression du feu pour vélos, l'interdiction de tourner à gauche depuis H.Dunant...**

La métropole doit également optimiser le feu pour améliorer le temps de passage des véhicules depuis Paul Dethomas.

La volonté municipale est d'apaiser les quartiers de la commune comme cela a été mis en place sur les secteurs de Sans Soucis, Corbiac ...

La ville ne souhaite pas opposer les riverains les uns contre les autres, étant entendu que la rue Paul Dethomas est calibrée pour un passage plus important qu'une voie de lotissement.

Dans cette attente, **la ville propose de maintenir la phase de test jusqu'aux vacances de la Toussaint**, de réaliser des comptages, des états lieux au niveau du carrefour à feux et de travailler à des solutions sur le croisement Paul Dethomas / Montaigne.

**Une nouvelle réunion publique sera programmée à l'automne 2024** afin de faire un bilan de cette nouvelle phase de test.